

# Balade pédestre

## La balade au cours de l'eau DOMPIERRE-sur-NIÈVRE

---

Office de tourisme

**LA CHARITE-SUR-LOIRE**

*Bertranges - Val de Nièvrès*

[www.lacharitesurloire-tourisme.com](http://www.lacharitesurloire-tourisme.com)

# La balade au cours de l'eau



## La zone humide

La commune de Dompierre-sur-Nièvre est propriétaire d'une parcelle de 9000 m<sup>2</sup>, du bief qui relie le bourg à cet espace communal et qui longe la Nièvre. Une zone humide s'est créée et une peupleraie vieillissante menaçait le site.

Des travaux de restauration et d'abattages ont été effectués en août 2019 pour permettre à la végétation typique des milieux humides de se développer. Une dépression naturelle a été conservée afin de recréer une mare qui peut accueillir amphibiens, insectes et flore spécifique.



### ▼ Dompierre-sur-Nièvre

- Changez de rythme et adoptez la slow travel attitude le temps de cette balade bucolique au cœur de Dompierre-sur-Nièvre. Suivez le doux bruit des clapotis de la rivière pour découvrir les aménagements qui ont été réalisés à la peupleraie afin de recréer une zone humide, un joyau de la biodiversité à préserver. De superbes vues sur les communes voisines s'offriront à vous depuis les hameaux de la Justice et des Biches.
- 1 De la place, prenez à gauche en direction de la mairie (*pour les plus curieux, le joli lavoir du village est visible en empruntant le petit chemin enherbé à gauche après l'église*). Continuez tout droit pendant 300 m.
  - 2 Après l'ancien moulin, bifurquez dans le chemin de terre à gauche. Juste avant la station, empruntez la passerelle à gauche afin de traverser la rivière Nièvre.
  - 3 Vous marchez entre le champ et la rivière, poursuivez pendant 600 m.
  - 4 Vous arrivez à la route, tournez à droite. Vous entrez dans le hameau du Mont.
  - 5 Au carrefour, tournez à droite, traversez la Nièvre par le petit pont puis tournez à gauche dans le chemin enherbé. Continuez tout droit, jusqu'à la mare.
  - 6 Revenez sur vos pas jusqu'à retrouver la route. Franchissez de nouveau le pont puis au carrefour montez tout droit. Vous profitez d'un superbe point de vue lorsque vous vous retournez. Passez le hameau de la Justice.
  - 7 Tournez à la première à gauche. Vous arrivez aux Biches.
  - 8 Descendez à gauche. À la route reprenez le même itinéraire qu'à l'aller le long de la Nièvre afin de regagner le bourg.



 Distance : 7 km

 Durée : 2h00

 Difficulté : moyenne

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : Dompierre-sur-Nièvre,  
parking de l'église

## RECOMMANDATIONS

### Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



### Respecter les règles de certains lieux :

**Forêt domaniale des Bertranges** : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est réglementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

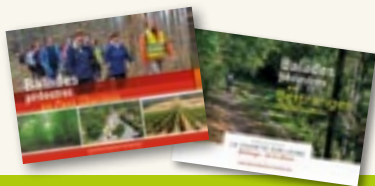
### À savoir :

**Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse** (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>  
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

**Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.**



**À La Charité-sur-Loire** - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire  
Tél. : 03 86 70 15 06 - [contact@lacheritesurloire-tourisme.com](mailto:contact@lacheritesurloire-tourisme.com)

**À Prémercy** - Tour du château - 58700 Prémercy  
Tél. : 03 86 37 99 07 - [o.t.premery@gmail.com](mailto:o.t.premery@gmail.com)

**À Guérigny** - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny  
Tél. : 06 43 45 20 51 - [o.t.guerigny@gmail.com](mailto:o.t.guerigny@gmail.com)

**[www.lacheritesurloire-tourisme.com](http://www.lacheritesurloire-tourisme.com)**



Travail technique effectué par l'OT La Charité-sur-Loire - Bertranges - Val de Nièvres avec le soutien du chantier d'insertion et de la Communauté de communes Les Bertranges.